

Ouerre, le 6 janvier 2017



MAIRIE D'OUERRE
28500

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
ARRIVÉE

13 JAN. 2017

n° d'enregistrement :

REÇU LE

16 JAN. 2017

EURE-ET-LOIR NUMÉRIQUE

M. le Maire de Ouerre
A

Eure et Loir Numérique
A l'attention de M. DEY Benoit
1 Place Châtelet
CS 70403
28008 CHARTRES

Objet : Adresses au hameau de Pré

Monsieur,

Suite à votre demande concernant les adresses officielles au hameau de Pré, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la délibération du 22 juin 2016 nommant les rues au hameau de Pré et l'arrêté municipal du 5 janvier 2017 prescrivant le numérotage des maisons d'habitation à Pré.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Le Maire,
C. MATELET



COMMUNE DE OUERRE

Nombre de membres
en exercice: 14

Séance du 22 juin 2016 à 20 heures 30

Présents : 8

L'an deux mille seize et le vingt-deux juin l'assemblée régulièrement convoquée le 14 juin 2016, s'est réunie sous la présidence de MATELET Christian.

Votants: 9

Sont présents : MATELET Christian, LUDER Martine, HENRY Jacques, CHARPENTIER Lucie, MAILLARD Martine, TESSIER Mireille, CARRE Aline, CHEVALIER Jacques

Représentés : GAUTIER Pascal

Excusés et absents: DUCROT Thierry, BLANCHEMAIN Stéphane, PETIAUX Véronique, RACLOT Danielle, VOISIN Evelyne

Secrétaire de séance : TESSIER Mireille

Objet: NOMINATION DE RUES AU HAMEAU DE PRE - DE 2016_023

M. le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire de nommer les rues du hameau de Pré, notamment pour pouvoir identifier chaque local au moment de la mise en service de la fibre optique à l'abonné qui est prévue dans quelques années.

Il est proposé:

- pour la voie communale n°17 allant de Pré vers Fontaine: Rue de la ferme
- pour la voie communale n°18 allant de Pré vers Saint Laurent la Gâtine: Rue de la mare
- pour la voie communale n°22 allant de Pré vers Croisilles: Chemin de Croisilles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 8 voix POUR et 1 voix CONTRE de nommer "Rue de la ferme", "Rue de la mare" et "Chemin de Croisilles" les trois voies principales du hameau de Pré.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, C.MATELET

L'Adjoint Délégué.

Lucy A.



RF
Sous-Préfecture de Dreux (Eure et Loir)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 01/07/2016
028-212802920-20160622-DE_2016_023-DE

COMMUNE DE OUERRE

DEPARTEMENT

Eure et Loir

Arrondissement de Dreux

Canton de Dreux 2

Arrêté N° AR_2017_01BIS

ARRETE PRESCRIVANT LE NUMEROTAGE DES MAISONS A PRE

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté N° AR_2017_01 du 5 janvier 2017.

Le Maire de la commune de OUERRE;

Vu le Code des collectivités territoriales et notamment son article L 2213-28;

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 juin 2016 nommant les rues principales du hameau de Pré,

ARRETE

Article 1: il est prescrit la numérotation suivante sur la **Rue de la ferme**

Noms	N° cadastral	N°
FEYS	ZI N°47	2

Article 2: il est prescrit la numérotation suivante sur le **Chemin de Croisilles**

Noms	N° cadastral	N°
ACKER	ZI N° 57	4
PIQUE	ZI N° 58	6

Article 3: il est prescrit la numérotation suivante sur la **Rue de la mare**

Noms	N° cadastral	N°
LEVEL	ZH N°13	1
NAUDILLON	ZH N° 7	3
MOTTE	ZH N° 8	5
BAUBION	ZH N° 25	7
CORREIA	ZH N° 23	9
ROBERT	ZH N° 24 et 27	11
ZEBUT	ZH N°26	13
MATELET	ZI N° 40	8
LECELLIER	ZI N° 56	10
LAFON	ZI N° 55	10 BIS
MEURIOT	ZI N° 42	12
LETORT	ZI N° 59	14
MONTEIRO	ZI N°60	16
CHARLOTON	ZI N°60	16 BIS

Article 4: Le numérotage sera exécuté par l'apposition sur la façade de chaque maison ou mur de clôture d'une plaque ou d'un numéro.

Article 5: le présent arrêté sera adressé à :

M. le Préfet d'Eure et Loir

Notifié aux habitants concernés.

le Maire
Christian MATELET



RF
Sous-Préfecture de Dreux (Eure et Loir)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/01/2017
028-212802920-20170111-AR_2017_01BIS-AR